

SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG**VENTE LIVE DU SAMEDI 03 OCTOBRE 2026 – 10H30**

EXPOSITION : VENDREDI 02 OCTOBRE 2026 de 11H à 11H30 en nos locaux : ANNONAY (07100) – quartier Rochebrune – route du Puy / Pour les lots situés à une autre adresse (cf. descriptif des lots) : Exposition sur rendez-vous (demande à faire par mail : gregory.helbourg@orange.fr).

En tout état de cause, tous les lots sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de leur adjudication avec leurs éventuelles imperfections ou défauts.

Frais en sus des enchères : indiqués dans le descriptif de chaque lot

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier TEMIS.

!!! CONDITIONS DE REGLEMENT & ENLEVEMENT : Veuillez prendre connaissance de ces conditions en page 2

MODALITES DE TRANSMISSION DES ENCHERES
VENTE LIVE UNIQUEMENT VIA INTERENCHERES.COM

Pour participer à la vente, Il est impératif de vous inscrire sur www.interencheres.com

Enchère directe

Si vous souhaitez enchérir en ligne (LIVE ou Chrono ; en direct ou par enchères automatiques) pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiquées en clair). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. La SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Enchère automatique

La SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG n'ont pas connaissance du montant maximum de vos enchères automatiques via www.interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'enchère automatique s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€ ; de 20€ à 199€ : 10€ ; de 200€ à 499€ : 20€ ; de 500€ à 999€ : 50€ ; de 1 000€ à 4 999€ : 100€ ; de 5 000€ à 9 999€ : 200€ ; de 10 000€ à 19 999€ : 500€ ; de 20 000€ à 49 999€ : 1 000€ ; de 50 000€ à 99 999€ : 2 000€ ; 100 000€ et plus : 5 000€.

Paieement

Dans le cadre des ventes LIVE, si vous êtes adjudicataire en ligne via une enchère portée en direct ou par le biais d'un ordre d'achat secret, vous autorisez la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG, s'ils le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris des frais habituels à la charge de l'acheteur pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 200 euros.

Frais de services des plateformes www.interencheres.com

- Pour les **ventes volontaires, catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel 1.5% HT du prix d'adjudication** (soit +1.80% TTC).
- Pour les **ventes judiciaires, catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel : 1.50% HT du prix d'adjudication** (soit +1,80% TTC)
- Pour les **véhicules, majoration de 60 EUR HT par véhicule** (soit +72 EUROS TTC dans les ventes judiciaires et volontaires par véhicule).
- Pour les ventes caritatives, pas de frais de services

La SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG ne peuvent garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peuvent être tenus pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère LIVE simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

Traduction

La traduction de la description des biens mis en vente via www.interencheres.com est réalisée de façon automatique à titre purement indicatif. Elle ne saurait engager la responsabilité de la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG. Seule la version originale de la description d'un bien présenté en vente fera foi.

Caution

Si vous avez remporté une ou plusieurs enchère(s) et que le montant total de vos adjudications, frais inclus, est supérieur au montant de la caution, celle-ci sera prélevée et déduite de votre bordereau d'achat.

Si vous n'avez remporté aucune enchère, ou que le montant total – frais inclus – est inférieur au montant du dépôt de garantie, aucune caution ne sera débitée. Interenchères supprime votre empreinte bancaire une fois la vente clôturée ; votre banque en est avertie. Le délai de déblocage du dépôt de garantie varie d'une banque à l'autre.

DES MODIFICATIONS PEUVENT ETRE APPORTEES AUX DESCRIPTIFS EN COURS DE VENTE – IL EST DE VOTRE RESPONSABILITE D'ETRE DANS DES CONDITIONS OPTIMALES POUR ENCHERIR VIA INTERENCHERES LIVE, ET NOTAMMENT DE METTRE LE SON.

Pour toute adjudication, il faudra nous envoyer par mail une copie des documents suivants :

- Achat pour le compte d'une société : *K-bis récent (moins de 3 mois) + pièce d'identité du dirigeant*
- Achat par une personne physique : pièce d'identité.

ATTENTION : le bordereau d'adjudication est établi au nom de la personne inscrite à la vente. En aucun cas le nom de l'adjudicataire – figurant sur votre bordereau – ne pourra être modifié. Toutefois, si vous avez fait cet achat pour le compte d'une société dont vous êtes le dirigeant, vous nous l'indiquerez dès l'issue de la vente et nous transmettrez une copie du K-bis de votre société et de votre pièce d'identité. Dans ce seul cas, nous modifierons le bordereau et le règlement devra alors impérativement être émis du compte de votre société.

Le certificat de vente (véhicules) sera établi au nom de la personne ou société figurant sur le bordereau d'achat. Il ne peut en aucun cas y avoir une discordance entre l'un et l'autre.

TVA / VEHICULES - MENTION « TVA RECUPERABLE » : Il incombe à l'acquéreur assujéti de vérifier, avant d'enchérir, s'il entre dans les critères de déductibilité, selon le véhicule et en fonction de son activité.

TVA / ACHATS INTRACOMMUNAUTAIRES & EXPORT/ACHETEUR TITULAIRE D'UN N° de TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : L'acheteur, titulaire d'un numéro de TVA intracommunautaire, devra dans un premier temps payer TTC. La TVA sera cautionnée et l'acheteur devra nous fournir diverses pièces pour en obtenir le remboursement (nous consulter).

TVA / ACHATS INTRACOMMUNAUTAIRES – ACHETEUR PARTICULIER (pas de n° TVA intracommunautaire) : la TVA est due et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

TVA / ACHATS EXPORT – ACHETEUR PARTICULIER (pas de n° de TVA intracommunautaire) : la TVA est due et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement sauf si l'acheteur substitue un transitaire (sous diverses conditions – se renseigner avant achat).

REGLEMENT DE VOTRE(VOS) ADJUDICATION(S)

LE COMPLET REGLEMENT DEVRA ETRE IMMEDIAT, à réception du bordereau d'achat PAR VIREMENT UNIQUEMENT

Il est **impératif** que les fonds soient **crédités** sur notre compte préalablement à l'enlèvement, celui-ci ne pourra avoir lieu sur simple justificatif de virement. Attention : **le virement doit impérativement être effectué à partir du compte de l'adjudicataire**

– Le nom de l'adjudicataire ne pourra être modifié – En cas de discordance entre adjudicataire et payeur, une déclaration devra être faite auprès de Tracfin, la cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Notre compte est consulté deux fois par jour : une première fois en début de matinée ; une seconde fois en début d'après-midi.

AUCUN REGLEMENT PAR CARTE BANCAIRE - AUCUN REGLEMENT EN ESPECES

ENLEVEMENT (sauf indication différente dans le descriptif du lot)

ENLEVEMENT APRES COMPLET REGLEMENT ET SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT AU PLUS TARD LE : VENDREDI 09 OCTOBRE 2026 – 11h30

Les enlèvements – **SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT** - ne pourront avoir lieu qu'après complet règlement, effectué conformément aux instructions ci-dessus. **Jours et plages horaires dans lesquelles nous fixerons ensemble le rendez-vous :**

- Le lundi suivant la vente, après-midi uniquement : entre 14h et 16h30 (aucun enlèvement le lundi matin)
- Les mardi, mercredi et jeudi suivant la vente : le matin, entre 8h et 11h30 / l'après-midi, entre 14h et 16h30
- Le vendredi suivant la vente : le matin uniquement, entre 8h et 11h30.

A défaut d'enlèvement au plus tard VENDREDI 09 OCTOBRE 2026 – 11H30, frais de parking/stockage à régler impérativement avant enlèvement : Forfait de 150,00 euros HT par lot, auquel il faudra ajouter 20,00 euros HT par lot et par jour de retard à compter du vendredi 09/10/2026 inclus, jusqu'au jour de l'enlèvement effectif inclus (aucune exception).

En cas d'**enlèvement par une tierce personne** ou un transporteur : outre les pièces indiquées plus haut, il conviendra de nous transmettre un pouvoir et justificatif d'identité du mandataire.

Si votre(vos) lot(s) consiste(nt) en du matériel lourd, encombrant / des lots à manipuler, veillez à être équipé et à emmener avec vous la main d'œuvre nécessaire ; nous ne sommes pas équipés et personne sur place ne pourra vous aider.

La SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG sont abonnés au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par La SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG pourront conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elles organisent à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

La SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- **Pour les inscriptions réalisées par la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG :** par écrit auprès de SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG – Quartier Rochebrune – Route du Puy – 07100 ANNONAY.
- **Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés :** par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les **notifications importantes** relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à **l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale** déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer la SARL ARDECHE ENCHERES / Maître Grégory HELBOURG de tout changement concernant ses coordonnées de contact.